

PATRIMOINE

« JE SOUHAITE CRÉER UN PRIX POUR LES EMPLOYÉS DE SOUTIEN. » DANIELLE T. PAIEMENT

LISE BACHAND ET SON HÉRITAGE À LA RECHERCHE

> ERREURS FRÉQUENTES DANS LE TRANSFERT DU PATRIMOINE

PHILANTHROPIE BIEN ORDONNÉE «JE SOUHAITE CRÉER UN PRIX POUR LES EMPLOYÉS DE SOUTIEN. » DANIELLE T. PAIEMENT

J'ai fait un plan de carrière quand je suis entrée à l'Université. Je voulais explorer différents secteurs, vivre plusieurs expériences. J'ai commencé comme gestionnaire au CEPSUM, ensuite j'ai été promue cadre supérieure à la Faculté de l'éducation permanente, puis j'ai travaillé 15 ans à titre de directrice des services administratifs à la Faculté de médecine vétérinaire. Enfin je suis devenue cadreconseil à la Direction des ressources humaines.

Curieuse de nature et très énergique, j'ai un certain talent d'entrepreneuse. On dit que je suis plutôt douée pour ce que j'appellerais « les petits bonheurs ». Je suis une personne éclectique qui aime les voyages et les sports; je suis une adepte de la culture en général. En fait, j'adore apprendre. Je m'intéresse au développement durable depuis des années et j'ai ainsi pu contribuer à la protection d'espaces verts à titre de citoyenne.



L'Université, mon milieu de vie, nourrit ma curiosité et mon désir d'apprendre. C'est un environnement stimulant où l'on rencontre des gens passionnés, allumés intellectuellement. J'aime l'Université comme milieu de vie professionnel, j'aime l'ensemble de ce que l'Université a à offrir et je me sens dans le milieu universitaire comme un poisson dans l'eau. Auditrice assidue des conférences des Belles Soirées, j'assiste aux concerts de la Faculté de musique, je fréquente le CEPSUM et surtout sa piscine de même que les différentes bibliothèques.

Ma nature plutôt positive a été un atout pour affronter les moments difficiles, car, comme tout le monde, j'ai vécu des épreuves personnelles, perdu des êtres chers et connu des ennuis de santé sérieux. Après ces moments plus difficiles, j'ai repris mes activités normales, ayant réalisé que j'avais encore plus envie de vivre pleinement et de profiter du moment présent.

Aujourd'hui, mon père est malade à son tour, mais il m'a transmis, avec ma mère d'ailleurs, les valeurs et les outils pour m'aider à surmonter les difficultés. Mes parents nous ont inculqué, à ma sœur, à mon frère et à moi, le sens de la fierté; ils nous ont fait comprendre l'importance d'avoir une conscience sociale, de penser aux autres, sans oublier la richesse de l'instruction.

Je suis diplômée des HEC et titulaire d'une maitrise en administration de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation. Après mes études universitaires et avant mon entrée en 1977 à l'Université de Montréal, j'ai travaillé chez Bell Canada comme cadre. C'est mon père qui m'a dit que l'Université cherchait à recruter un gestionnaire pour le nouveau CEPSUM. Il m'a incitée à poser ma candidature et il était très fier quand j'ai obtenu mon poste, car, pour

ULLETIN DE PLANIFICATION POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ET LES A

« JE SOUHAITE CRÉER UN PRIX POUR LES EMPLOYÉS DE SOUTIEN. »

mes parents et moi-même, l'Université de Montréal était et est toujours synonyme de fierté. Mon père valorisait énormément l'éducation... et puis, des souliers bien cirés! Une façon de dire qu'il faut être fier de qui l'on est.

Mon idée de donner à l'Université date de très longtemps. Je crois même que j'ai été une des premières à prendre une police d'assurance sous forme de don. Je n'ai pas beaucoup hésité quand on m'a proposé un tel engagement. Grâce à l'Université, j'ai eu un beau parcours d'étudiante puis un beau parcours de gestionnaire, mais mon rapport avec l'établissement va bien au-delà de cela, car c'est un milieu social que j'apprécie.

Mon projet de don, quant à lui, a évolué. J'ai maintenant une idée très claire de ce que je veux accomplir. Je souhaite créer un prix pour les employés de soutien, un groupe qui demeure dans l'ombre la plupart du temps et sans qui l'Université ne pourrait fonctionner. J'ai vu ailleurs des exemples de reconnaissance qui m'ont inspiré cette idée, notamment dans un hôpital où je suis administratrice bénévole. J'ai envie d'inciter l'Université à reconnaitre et à remercier davantage ce groupe d'employés et j'espère de la sorte renforcer le sentiment de fierté pour le travail réalisé. J'ai l'intention de contribuer dès maintenant afin qu'un prix soit remis annuellement. Ainsi mon don planifié assurera la pérennité du prix.

Puisque j'ai un côté pratique et que je n'aime pas les problèmes, privilégiant plutôt les solutions, je vois ce prix comme une façon d'améliorer notre milieu, de favoriser la reconnaissance du personnel et de l'associer à l'atteinte de la mission universitaire.

Un legs pour soutenir la mission de l'enseignement transcende la morosité qui nous atteint parfois; on laisse quelque chose aux générations qui vont suivre, c'est un gage de confiance dans l'avenir. Je suis d'avis que l'éducation, c'est ce qui permet à une société de se démarquer et il faut peut-être aller voir ailleurs pour l'apprécier à sa juste valeur.

Je sais par expérience que l'Université de Montréal est peuplée de personnes dévouées et travaillantes qui sont motivées par une mission que nous reconnaissons tous comme étant importante. Nous partageons donc plusieurs valeurs communes.

Je serais la personne la plus heureuse si le taux de participation aux campagnes de financement sur le campus était au rendez-vous année après année, car je sais que nous en sommes capables et que notre cause le vaut. Donner, chacun à sa mesure, c'est une façon de développer collectivement un sens de la fierté. L'Université n'a-t-elle pas les qualités de ceux qui en font partie, tous groupes confondus?

DANIELLE T. PAIEMENT

LISE BACHAND ET SON HÉRITAGE À LA RECHERCHE

ise Bachand était discrète et déterminée et avait à cœur d'encourager la recherche. Très rigoureuse dans la gestion de ses affaires personnelles et soucieuse du détail, Mme Bachand avait consulté son notaire et l'Université de Montréal avant de préciser ses volontés testamentaires. Elle était heureuse d'avoir trouvé une façon de soutenir la recherche, elle faisait confiance à l'Université et à la qualité de ses chercheurs. Membre de la Société du patrimoine, elle était venue une seule fois à une activité publique, préférant rester dans l'ombre et appréciant recevoir des nouvelles de l'Université à distance, de temps à autre. Son don sera en partie affecté à la recherche en dermatologie et en partie à des bourses pour les étudiants des cycles supérieurs. Deux fonds qui portent son nom seront créés à cette fin, le Fonds Lise-Bachand à la Faculté de médecine et le Fonds Lise-Bachand et Lionel-St-Jean à la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Ses proches nous ont parlé avec chaleur de quelques aspects plus personnels de la vie de Lise Bachand. Elle et son mari, Lionel St-Jean, étaient des gens qui ne se dévoilaient pas facilement. Mme Bachand a souffert d'un cancer dans les derniers mois de sa vie, une épreuve qu'elle a gardée pour elle en grande partie. Son mari avait également été emporté par un cancer quelques années plus tôt. Employée d'une entreprise de courtage pendant plusieurs années, elle avait dû cesser prématurément de travailler après avoir été heurtée par une voiture. Fille unique, elle était très proche de ses parents. Elle a pris grand soin d'eux, particulièrement de sa mère qui, à la fin de sa vie, était atteinte de la maladie d'Alzheimer. Amoureuse des chiens (dont un qui a vécu avec elle pendant 14 ans), elle appuyait la Fondation Mira et la Société protectrice des animaux. Elle était généreuse et, lorsqu'elle avait pris une décision, elle s'y tenait et menait à bien ce qu'elle avait choisi de faire.

•

PHILANTHROPIE BIEN ORDONNÉE

ue dire de la philanthropie? Ce sujet fait ressortir nos ambivalences : on veut donner, mais il y a tellement de choses qu'on voudrait s'offrir; on veut soutenir une cause, même substantiellement, mais on veut être certain de ne pas manquer d'argent à la retraite; on aime l'idée de perpétuer sa mémoire, mais on ne veut pas désavantager nos héritiers. Dans les quelques lignes qui suivent, je mettrai en lumière l'effet de l'intégration des dons dans une bonne démarche de planification.

Avant de songer à faire un don, il faut être sûr de ses finances. C'est d'autant plus vrai si l'on songe à un don important. Un conseiller financier peut vous aider à prévoir les sommes nécessaires pour votre retraite et en vue d'atteindre vos objectifs de vie. Il travaillera régulièrement avec vous pour adapter votre plan aux réalités du marché et selon les évènements de votre vie. Des outils performants permettent d'ailleurs d'illustrer divers scénarios (vente de la maison, héritage, décaissement majeur pour un achat, etc.).

Le conseiller peut aussi vous faire part de stratégies d'optimisation pour votre succession : restera-t-il des avoirs au décès? Combien d'impôts devront être payés à ce moment-là? Et, finalement, comment maximiser le patrimoine? Les réponses à de telles questions rassurent quant à sa situation financière. La décision de faire un don planifié est le fruit d'une longue réflexion qui peut très aisément s'inscrire dans ce processus continu. Si plusieurs pensent à donner, peu cependant voient clairement comment y parvenir.

Plusieurs options de dons s'offrent à vous et un conseiller saura vous guider. Une planification efficace passe par des scénarios successoraux, car c'est au moment du décès (et de celui du conjoint dans le cas d'un couple) que les conséquences fiscales sont les plus lourdes. L'important est de faire les choix adaptés à votre situation personnelle et familiale. Comme pour les autres éléments clés de votre vie, ces choix pourront évoluer. Une clause testamentaire bien pensée prévoira des solutions de

rechange dans le cas où un élément de l'ensemble changerait. De plus, elle pourra être revue au besoin.

Les organismes qui sont actifs en matière de dons planifiés peuvent également être de bon conseil pour optimiser les dons en élaborant des stratégies somme toute assez simples. Par exemple, on peut faire le don de la propriété d'une police d'assurance vie en payant les primes (dans ce cas reconnues comme dons) au moyen du transfert de titres cotés en Bourse. Aussi, selon les contrats d'assurance vie, on peut planifier le versement des primes en fonction des années où notre charge fiscale est la plus grande. On peut souscrire une assurance vie sur deux personnes, ce qui réduit considérablement le cout de la prime en raison de la répartition du risque. Les spécialistes en assurance vie qui s'intéressent aux questions des dons peuvent expliquer ces stratégies rendues possibles par la souplesse de certains contrats.

On peut faire un don en nature (tableaux, collections de livres, de disques, etc.) suivi, l'année suivante, du premier versement (grâce au remboursement d'impôt ainsi obtenu) d'un premier don annuel, finançant ainsi la moitié du don de l'année suivante, et ainsi de suite année après année. De plus, on peut créer un fonds de dotation au moyen de versements annuels et le compléter par un don testamentaire.

Finalement, un don planifié est non seulement la réalisation d'un vœu philanthropique, mais il peut devenir un outil de planification fiscale très intéressant.

Il est vrai que nous sommes sollicités par plusieurs organismes, et le don nous permet de faire notre part pour la société. Je me dis souvent que, tant que nous pouvons signer des chèques, nous sommes encore privilégiés. Donner est un geste significatif qui demande une longue réflexion et peutêtre quelques calculs, mais l'enjeu le vaut bien.

•

ÉLIZABETH GIAMI CONSEILLÈRE FINANCIÈRE, FINANCIÈRE MD

LES PERSONNES SUIVANTES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE, QUI RECONNAIT ET HONORE CEUX ET CELLES QUI ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. DE PLUS, QUELQUE 300 AUTRES PERSONNES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 15 MARS 2010

Bélanger, André Blain, Gilles Duhamel, Lisette E. Tanguay, Serge Viana, Maria de Jésus

LES PERSONNES SUIVANTES REPRÉSENTENT LES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT CONSENTI PAR LE PASSÉ UN LEGS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. AUSSI, PLUS DE 100 AUTRES SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 15 MARS 2010

Succession Benjamin-Shara : Léonard Shara Succession Édith-Jacobson-Low-Beer : Succession Gérard-de Montigny : Claude de Montigny

Succession Hector-Cypihot : Raymond Lesage

Succession Lise-Bachand, Francine Hétu Succession Réjane-Laberge-Colas

Bernard Colas



Contrat de vie commune (Les publications du Québec)

Plusieurs conjoints de fait croient fermement que, après un certain nombre d'années de vie commune, ils jouissent des mêmes droits et sont assujettis aux mêmes responsabilités que les couples mariés. Erreur! Sous l'angle du droit civil, les conjoints de fait sont considérés comme de purs étrangers l'un pour l'autre, peu importe la durée de leur cohabitation.

Cette brochure contient l'information essentielle sur l'encadrement juridique de l'union de fait et sur les propriétés du contrat de vie commune. Vous y trouverez un modèle simple qui vous aidera à mettre sur papier les conditions de votre vie commune. La rédaction d'un contrat étant une opération complexe, ce modèle vous sera très précieux.

Pour obtenir gratuitement cette brochure, veuillez cocher la case appropriée sur la carte-réponse ci-jointe.

ERREURS FRÉQUENTES DANS LE TRANSFERT DU PATRIMOINE

ENTRE NOUS

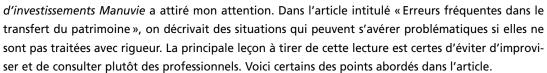
D

PAR CHANTAL THOMAS,

DIRECTRICE DE LA DIVISION DES DONS MAJEURS ET PLANIFIÉS

e nombreuses publications à l'intention des consommateurs regorgent de conseils judicieux pour bien gérer ses affaires per-

sonnelles. Parmi elles, le numéro de l'automne 2009* de la revue Solution



L'absence de testament est citée comme l'erreur la plus souvent commise. Pourtant, « en l'absence d'un testament, c'est l'État qui décidera de la manière dont vos biens seront distribués à votre décès », nous prévient-on. On ne pourrait être plus clair. Deuxièmement, on nous met en garde contre le traitement inégal de bénéficiaires égaux. En voulant bien faire, on peut créer une malencontreuse iniquité entre nos héritiers en désignant des biens précis dont le traitement fiscal, lors du règlement de la succession, n'est pas identique. Pour ce qui est de la vie commune, les implications légales et fiscales d'une seconde union sont à surveiller de près, tant pour les droits des conjoints que pour les conséquences sur les biens légués aux enfants. Enfin, avez-vous bien considéré l'âge de vos héritiers dans vos dispositions testamentaires? Une fiducie pourrait bien s'avérer nécessaire. Avez-vous revu récemment la désignation des bénéficiaires de votre assurance vie principale? La désignation est-elle encore à jour ou, si elle fait référence à votre testament, ce dernier est-il à jour? Finalement, vous avez prévu un don à votre décès, mais avez-vous calculé combien de crédits ce don procurera? Et avez-vous envisagé la probabilité que des crédits soient excédentaires? La solution pourrait bien être de verser une partie du don de votre vivant pour réduire votre fardeau fiscal annuel grâce aux crédits ainsi optimisés.

*Vous pouvez vous procurer le texte intégral de cet article à l'adresse : http://solutionsmanuvie.bluerush.ca/pdf/TMK744F-Solutions-fall09-web.pdf#page=20&view=Fit ou en communiquant directement avec madame Chantal Thomas à : chantal.thomas@umontreal.ca

Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés à Chantal Thomas, Bureau du développement et des relations avec les diplômés, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3J7, à <chantal.thomas@umontreal.ca> ou par téléphone au 514 343-5688.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.

Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégales.